

MARCHE AUX PUCES DU PORT DU RHIN

Place de l'Hippodrome

Dimanche 10 juin 2018 de 09h à 17h

TRAM D - Arrêt Port du Rhin

Buvette - Restauration

Cadre et ambiance
EXCEPTIONNELS

Animations
musicales

RESERVATION

CSC AU DELA DES PONTS

75, route du Rhin

67000 STRASBOURG

accueil@audeladesponte.fr

Tél: 03.68.33.52.90



2 € le mètre

Règlement Marché aux Puces du Port du Rhin Strasbourg - Dimanche 10 juin 2018

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par espèces, par CB ou par chèque à l'ordre du CSC Au Delà des Ponts et que l'exposant respecte le présent règlement.
- Aucun stand de boisson et de restauration ne sera accepté sans demande préalable et accord du Centre Social et Culturel Au Delà des Ponts.
- Le prix de l'emplacement est fixé à 2 euros le mètre.
- En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Le Centre Social et Culturel Au Delà des Ponts décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les places non payées ne sont pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- La mise en place des exposants se fera de **6h30 à 8h30**. Durant ce créneau la circulation automobile sera autorisée pour décharger son véhicule. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à rester sur les emplacements durant le marché aux puces. Un lieu de parking sera proposé aux exposants. À partir de 9h00 la circulation automobile ne sera plus autorisée. La circulation automobile sera à nouveau autorisée à la fin du marché aux puces.
- Les transactions ne débuteront pas avant 9h00 et se termineront à 17h.
- Le numéro de place vous sera communiqué le jour même. Ces emplacements seront attribués afin d'optimiser au maximum la place de l'Hippodrome. Aucune demande d'emplacement ne pourra être garantie par l'organisateur.
- **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre** au plus tard pour 18h, dans le cas contraire des frais de nettoyage vous seront facturés.
- Aucun changement libre de place ne sera toléré.

En cas de non respect de ce règlement, le CSC Au Delà des Ponts sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Nom: Prénom:

Adresse: N° Rue:

Code postal: Ville: Tél:

N° pièce d'identité: délivré le: par

N° d'immatriculation du véhicule:

Nature du stand:

Nombre d'emplacements: mètres X 2€ soit au total: €

J'ai pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière. Je déclare sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours. (article R321-9 du Code pénal).

Date:

Signature:

Tous ces renseignements sont obligatoires; si manquants, l'inscription sera non valable.

Ne pas jeter sur la voie publique